



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 18 décembre 2024**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme HAKEM
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC (*à partir de 14h12 – délibération n° 27*)
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE
Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), M. GOURET (CGL), Mme SALIMY (CSF)
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Participaient en visioconférence :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme PIAU, M. PRAS
Personnalités qualifiées : Mme LEFEVRE, Mme TRICOT
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON

Était représentée :

Personnalité qualifiée : Mme DAVID-LECOURT ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

Absente : Mme LE CORRE

Assistaient également à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 18 décembre 2024

Délibération n° 33bis/24 DGAHP

Objet : NANTES – 4 AVENUE DE LA BOULONNERIE – DÉMOLITION DU PAVILLON ET VENTE DU TERRAIN NU AU PROFIT DE LOMA – EVOLUTION DU PATRIMOINE

Considérant que,

I – Contexte

Nantes Métropole Habitat est propriétaire d'une parcelle, cadastrée OW 34, sise 4 avenue de la Boulonnerie à Nantes et comprenant un pavillon, vacant depuis le 8 avril 2019 en raison de problèmes structurels empêchant sa remise en location.

Dans le cadre du projet global de renouvellement urbain Nantes Nord, piloté par Nantes Métropole, l'aménageur de la ZAC, Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), a inscrit au plan-guide, en accord avec NMH, la cession à son profit de cette parcelle cadastrée OW 34, libérée de toute construction.

Cette opération n'est pas inscrite à la convention NPNRU mais est localisée dans le périmètre de la ZAC. A ce titre, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée entre LOMA et NMH concernant les études et travaux pour la démolition du pavillon précité et du bâtiment voisin correspondant à l'ancienne Mairie annexe.

Les parcelles, ainsi libérées de toute construction, seront réinvesties par l'aménageur en vue d'une opération de densification, répondant ainsi aux enjeux de diversification et d'augmentation de l'offre de logements sur le secteur.

II – Actions proposées

Au regard du contexte ci-dessus exposé, il est proposé de :

- démolir le pavillon sis 4 avenue de la Boulonnerie à Nantes, cadastré OW 34, dans le cadre du groupement de commandes précité,
- vendre ladite parcelle, libérée de toute construction, à LOMA.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Conseil d'Administration – évolution du patrimoine : 18 décembre 2024
- Bureau du Conseil d'Administration – approbation de la vente : 29 janvier 2025
- Engagement de la démolition : 2^{ème}/3^{ème} trimestre 2025
- Vente du terrain nu à LOMA : 3^{ème}/4^{ème} trimestre 2025

III – Conclusions

- . Vu l'article R.421-16 5° du CCH,
- . Vu l'exposé qui précède.

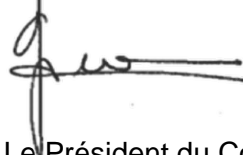
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- L'évolution du patrimoine consistant en la démolition du pavillon, sis 4 avenue la Boulonnerie à Nantes, cadastré OW 34, puis en la vente du terrain nu au profit de Loire Océan Métropole Aménagement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (22 voix).

Le 18 décembre 2024,



Le Président du Conseil d'administration
Thomas QUÉRO

Situation du projet

